



Gestion des effets personnels, des repas et des pauses en contexte de pandémie de la COVID-19

Juin 2020

CISSS CÔTE-NORD

Contexte actuel

Pandémie COVID-19

Depuis plusieurs semaines, tous les travailleurs de la santé ainsi que les membres de la communauté doivent adapter leur quotidien à de nouvelles contraintes dû à la COVID-19.

- Distanciation sociale
- Étiquette respiratoire incluant le port du masque
- Pratiques de travail adaptées
- Modification de la dynamique de travail
- Etc.



Voici donc quelques petits rappels concernant la gestion de vos effets personnels

Que vous œuvriez en centre hospitalier, en dispensaire, en CLSC, en CHSLD ou dans tout autre milieu du CISSS de la Côte-Nord, vous devez respecter certaines mesures quant à la gestion de vos effets personnels au travail :

- Réduisez vos effets personnels au strict minimum
- Entreposez vos effets personnels (manteaux, sacs, boîte à lunch, sacs à mains, etc.) dans un endroit dédié. Si vous avez un casier, vos effets personnels devraient s'y trouver le plus possible
- Ne partagez aucun effet personnel avec vos collègues
- **Revêtissez** votre uniforme en arrivant sur votre lieu de travail et **retirez** le avant le sortir de l'installation

Lors des repas, certaines mesures générales sont à respecter afin de prévenir les risques de contamination à la COVID-19

Consignes à respecter :

- Le personnel doit manger dans une salle dédiée, soit sur l'unité ou à la cafétéria. Aucun employé ne peut diner au poste
- Hygiène des mains à l'entrée dans la salle de repas
- Désinfection de la table avec solution désinfectante
- Respect de la distanciation sociale de 2 mètres
- Aucun partage de nourriture



Gestion des repas en zones froide et tiède

Consignes à respecter:

Ce sont dans ces zones que le personnel doit être le plus vigilant.

- Lors des heures de repas, les employés peuvent manger dans une salle de repas dédiée sur l'unité ou à la cafétéria
- Lors du repas, le personnel doit respecter la distanciation physique de 2 mètres
- S'ils sortent de l'installation, ils doivent se changer (l'uniforme n'est pas fourni par l'établissement dans ces zones)



Gestion des repas en **zone chaude**

Consignes à respecter:

- Si les employés doivent sortir de la zone pour manger, ils doivent se changer pour pouvoir quitter la zone
- Le déshabillage doit être fait en antichambre ou à l'endroit alloué à cette fin
- Au retour dans cette même zone, un nouvel uniforme doit être mis. L'installation fournit les uniformes dans ces zones

Si le personnel doit rester dans la zone pour son heure de repas, un cabaret sera servi par le service alimentaire.

Gestion des repas à l'unité des soins intensifs

Consignes à respecter:

- Le personnel doit manger sur l'unité des soins intensifs dans une salle désignée pour les repas
- Les effets personnels ainsi que le repas doivent être laissés dans la salle désignée
- Aucun employé ne peut dîner au poste

Si cela occasionne certaines contraintes logistiques, les repas peuvent être servis sur l'unité par le service alimentaire.



Gestion des pauses

Consignes à respecter:

- Lors des pauses, les employés doivent effectuer une hygiène des mains rigoureuse
- De plus, si les employés sortent à l'extérieur, ils doivent demeurer sur le **terrain de l'installation**

En zone chaude, les employés doivent se changer avant de sortir de la zone et revêtir leur uniforme au retour.



FAIRE
UNE DIFFÉRENCE
DANS LA VIE
DES GENS

Suivez-nous!



www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 